



### • **Règlementation de la circulation du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin : Fête du Bois**

A l'occasion de la Fête du Bois, du **jeudi 28 mai à 08h00 au lundi 01 juin 2026 à 19h00**, la circulation de tous les véhicules, sauf riverains, sera interdite sur les voies communales suivantes :

- VC 12 « route de l'Amelon » jusqu'au carrefour avec la route forestière de Cellet
- VC 25 « route de Cellet » jusqu'au carrefour avec la route forestière de Cellet
- VC 14 « route de la Sotière sur une distance de 500m, à partir du carrefour du Poteau
- VC 7 « route du Droit » dans les 2 sens

La circulation sera en sens unique, sauf riverains et bus scolaire de l'école de Sapois, dans le sens Sapois/Vagney, sur la VC n°10 - Route du Haut du Tôt depuis le carrefour de Menaurupt jusqu'au carrefour du chemin de Blancaing et route du Mont Saint Etienne.

La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du carrefour du Poteau (route du Haut du Tôt).

Le stationnement s'effectuera en épi sur la chaussée dans les zones matérialisées aux abords du carrefour du Poteau.

La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par l'Association « Les Gueules de Bois » de Vagney.

### • **Règlementation de la circulation le 14 juin : 41<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est**

**Le dimanche 14 juin 2026 de 7h15 à 19h30**, les routes suivantes seront interdites à la circulation :

- Route du Grisard : 50m avant l'intersection avec la route du Mont St Etienne
- Chemin de Blancaing : 50m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de Cellet : 100m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de la Sotière : 100m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de l'Amelon : 100m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de Dramont : 200m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route du Droit : 200m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route du Col : au niveau de l'intersection avec le chemin des Alieux

Un arrêté du Conseil Départemental sera également pris pour interdire à la circulation la route départementale 23G route de Menaurupt 200m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt.

Le stationnement sera également interdit sur un des deux côtés de la route d'accès au Haut du Tôt depuis le Tholy route de l'Amelon) sur 1km.

La signalisation correspondante sera mise en place par les co-organisateurs (association Vosges Rallye et ASAC Vosgien) sur les voies concernées. Ils veilleront également à assurer le respect de ces dispositions par une présence et des instructions claires aux commissaires de course. Une information, sous leur responsabilité, sera faite en direction des riverains quelques jours avant le début de ce rallye.

### • **Tournée du camion de glace ambulant Le Vosgien Givré**

Installé au Tholy en tant qu'artisan glacier, le camion de glaces ambulant, Le Vosgien Givré, reprend ses tournées estivales sur la commune les mercredis 27 mai, 10 et 24 juin entre environ 19h15 - 20h15.

### • **CCHV : Festival des Arts Mélangés 2026**

Le festival des Arts Mélangés de la Communauté de Communes des Hautes Vosges a lieu du 23 au 31 mai. Le programme des animations a été distribué dans chaque boîte aux lettres. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez en informer la CCHV au 03 29 24 02 88.

<https://www.cchautesvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/453-festival-des-arts-melanges-2026-du-23-au-31-mai-programme-et-inscriptions>

## • Inscription transport scolaire rentrée 2026-2027

Tous les élèves, de la maternelle au lycée, devant emprunter les transports scolaires pour se rendre à leur établissement d'enseignement doivent obligatoirement procéder, à compter du 8 juin et avant le 11 juillet, à leur inscription sur le site régional <https://www.fluo.grandest.fr/scolaire/>






**Aide de la Commune de Sapois aux familles :** la commune prend à sa charge le montant de la carte de transport (105€) uniquement pour les collégiens domiciliés à Sapois se rendant au collège du Ban de Vagney.

Pour bénéficier de cette participation, il convient de transmettre en Mairie les documents suivants :

- Facture acquittée-titre de transport, émise après règlement, par la Région Grand Est
- Copie de la carte de transport scolaire 2026-2027
- Relevé d'identité bancaire

## L'offre de transport scolaire Fluo

EN BREF

-  un statut d'ayant droit ouvert sur **trois critères** :
  - Résider en région Grand Est,
  - Être scolarisé dans une commune différente de la commune de résidence,
  - Être scolarisé conformément à la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.
-  un aller-retour quotidien
-  un tarif unique pour les **ayants droit** collégiens et lycéens
-  la gratuité pour les ayants droit en école primaire
-  de **nombreux avantages** pour les détenteurs de la carte Fluo !

Les élèves **non ayants droit** peuvent avoir accès aux cars dans la limite des places disponibles.

Dans tous les cas, vous devez **obligatoirement procéder à l'inscription** de votre enfant pour bénéficier du transport scolaire, de la maternelle au lycée.

### Qui peut en bénéficier ?

Tous les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (CFA, lycées généraux, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats).

### Comment s'inscrire ?

Rendez-vous mi-juin sur [fluo.grandest.fr/scolaire](https://www.fluo.grandest.fr/scolaire) pour l'année 2026/2027.

## • Maisons fleuries

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, **jusqu'au vendredi 19 juin**. Passage du comité des maisons fleurie courant été.

## • Piégeage des frelons asiatiques

La période de piégeage des reines se termine. Le maintien des pièges n'est donc plus nécessaire. La 2<sup>ème</sup> période de piégeage aura lieu de mi-août à fin novembre. Si vous souhaitez participer à cette 2<sup>ème</sup> période de piégeage, merci de vous inscrire en Mairie.